



Lancement de l'option sans frais

Désormais offerte pour :

Fonds de placement garanti de l'Empire Vie
Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie

Offrez de la souplesse à vos clients sans les frais d'acquisition ou de rachat

Vous pouvez désormais offrir l'option sans frais de l'Empire Vie à vos clients qui commencent à épargner, qui sont soucieux des frais ou qui veulent pouvoir conserver l'accès à leur argent. L'option sans frais est offerte pour tous les contrats de Fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie et pour Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie.

Vous recevrez une commission initiale de 3,5 % sur tous les fonds déposés à l'Empire Vie. Si votre client retire plus que la limite de retrait sans récupération au cours des trois (3) années suivant le dépôt, nous procéderons à une récupération de commission. Cependant, votre client n'aura aucuns frais de retrait à payer.



Avantages pour les clients :

Aucuns frais de retrait :

- Les clients peuvent retirer leur argent en tout temps sans payer de frais de retrait.
- L'option convient aux petits comptes ou aux clients qui commencent à épargner et qui veulent faire fructifier chaque dollar investi.

Combinaison possible avec d'autres options*

- Vous pouvez ajouter l'option sans frais à tous les contrats de FPG et Catégorie Plus 3.0, nouveaux ou actuels.



Avantages pour les conseillers :

Meilleure expérience pour le client :

- L'option sans frais vous permet d'offrir à vos clients la souplesse de retirer leur argent sans qu'ils aient à payer des frais de retrait.

10 %/20 % sans récupération de commission :

- L'option sans frais permet à vos clients, qui veulent un revenu ou accéder à leurs placements, de retirer une partie de leur argent sans que nous procédions à une récupération de commission.



Caractéristiques de l'option sans frais de l'Empire Vie

Caractéristiques	Détails
Commission sur le dépôt	3,5 %
Récupération de la commission sur le dépôt	Pour les retraits effectués au cours des trois (3) années suivant le dépôt
Début des commissions de service	Au 13 ^e mois
Retrait sans récupération de commission	10 % des unités admissibles à une récupération par année pour un régime d'épargne 20 % des unités admissibles à une récupération par année pour un régime de revenu
Barème de récupération de la commission	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 mois : 100 % • 13 à 36 mois : au prorata
Combinaison avec d'autres options	<p>Vous pouvez combiner l'option sans frais à l'une (mais pas les deux) des regroupements d'options suivantes dans le même contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de vente différés/frais d'entrée • Frais modiques <p>Vous ne pouvez pas combiner l'option sans frais à l'option d'honoraires de service.</p>
Produits admissibles	<p>Nouveaux contrats et contrats actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FPG 75/75, 75/100 et 100/100 • Catégorie Plus 3.0



Pour obtenir plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou visitez le www.empire.ca

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

* La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

www.empire.ca placement@empire.ca

INV-2250-FR-11/18

